

France-Paris: Parking lot construction work**OJ S 25/2024 05/02/2024****Contract notice – utilities****Works****Legal Basis:**

Directive 2014/25/EU

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: RATP

National registration number: 77566343801906

Postal address: LAC B916 - 54, quai de la Rapée

Town: Paris cedex 12

NUTS code: FR101 Paris

Postal code: 75599

Country: France

Contact person: Pauline LEPESQUEUX

E-mail: pauline.lepesqueux@ratp.fr**Internet address(es):**Main address: <http://www.ratp.fr>Address of the buyer profile: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.6. Main activity

Recreation, culture and religion

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Parking vélos - Accord-cadre multi-attributaires de fourniture et pose de consignes à vélos et abris ouverts

Reference number: DHA_2023MOP19948

II.1.2. Main CPV code

45223300 Parking lot construction work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Le Groupe RATP est l'un des leaders mondiaux du transport urbain de voyageurs. Dans un contexte de forte évolution des pratiques de mobilités des habitants franciliens, l'entreprise s'engage à proposer une offre de produits et de services répondant toujours mieux à leurs besoins et à leurs attentes.

Pour y parvenir, la RATP développe et renforce depuis plusieurs années ses liens avec plusieurs partenaires du monde des transports et de la mobilité urbaine. Cette démarche s'inscrit dans l'ambition du Groupe RATP de mettre « l'excellence au service d'une ville plus humaine » afin de rendre la ville plus citoyenne et durable.

En plus d'un contexte en forte évolution, la RATP s'inscrit dans le respect de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et développe, des stationnements sécurisés pour les vélos sur les gares (métro, RER et routières) dont elle est propriétaire et qui seront déterminées par décret.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités a adopté en février 2020 un nouveau Schéma Directeur du Stationnement Vélos dont l'objectif phare est de passer de 20 000 à 100 000 places de stationnement vélo à l'horizon 2030, avec une déclinaison en deux temps :

- en 2025, la totalité des gares dotées d'une offre en libre-accès, dont 50% avec une offre en stationnement sécurisé,
- en 2030, la totalité des gares avec du stationnement sécurisé.

Dans ce contexte, la RATP est engagée dans la création de stationnements sécurisés à proximité des gares dont elle est propriétaire. Les modalités de ce développement sont encadrées par des marchés qui concernent chacun une ou plusieurs tranches de financement. Le présent marché concerne l'exécution d'un ensemble de tranches de financement pour la mise en place de ces stationnements sécurisés.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45233293 Installation of street furniture, 63712400 Parking services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR1 Ile-de-France

Main site or place of performance: Les travaux auront lieu en Ile de France

II.2.4. Description of the procurement

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande avec montants minimum et maximum.

Le montant nominal est calculé sur la base de 40 sites et 5 000 places intégrés dans les consignes à vélos fermées et sécurisées, et d'abris ouverts en libre-accès.

Le montant minimum correspond au montant des prestations, minoré de 60% (montant nominal -60%).

Le montant maximum correspond au montant des prestations, majoré de 30% (montant nominal +30%).

L'attribution de l'accord-cadre sera réalisée sous forme de podium.

La répartition du montant minimum et maximum entre les titulaires se fera en fonction du classement final des offres technico financières.

L'accord-cadre comprend notamment les études d'exécution et les travaux associés suivants :

- Réalisation des études PRO puis d'EXE des emplacements étudiés en faisabilité par la RATP (plan, notice, note de calcul...),
- Rédaction, constitution des différents dossiers, documents et formulaires de type CERFA, de demandes d'autorisations administratives, pour le compte du Maître d'Ouvrage (déclaration préalable, établissement du permis de construire, présentation auprès des Architectes des Bâtiments de France, etc.),
- Établissement de toutes autres demandes d'autorisations visant le parfait déroulement de l'installation des consignes et abris à vélos : autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT, DICT, etc.), arrêtés de circulation, interdiction de stationnement, etc.,
- Suivi de l'instruction de ces dossiers de demandes d'autorisation auprès des services des collectivités,
- Intégration dans l'environnement urbain immédiat des consignes et abris à vélos,
- Acheminement, manutention, levage des matériaux et matériels, sur chacun des sites, avec des moyens appropriés,
- Identification, signalisation, sécurisation de la zone d'installation de chantier (pose de panneaux, balisage, signalétique, information au public), durant toute la phase d'intervention, et ce jusqu'à la remise d'ouvrage,
- Fourniture et pose de consignes équipées et abris ouverts de dimensionnements variés,
- Fourniture et pose des racks et des arceaux de stationnement des vélos, ainsi que des équipements (kit de réparation, station de gonflage, casiers de rechargement pour VAE (Vélo à Assistance Électrique), captage à la place, équipements de sécurité tels que vidéoprotection, BAES, CPAU...),
- Éclairage des consignes et abris, via une alimentation énergétique autonome par rapport aux gares et stations,
- Nettoyage de chacun des sites après l'installation des consignes et abris,
- Récupération des déchets et emballages,
- Repli des installations de chantier,
- Signalétique extérieure des parkings depuis les rues voisines par la pose de panneaux, mâts de signalisation à la charte IDFM.

Les prestations ci-dessous ne sont pas comprises dans le marché :

- Exploitation des consignes fermées sécurisées,
- Exploitation des abris ouverts,
- Maintenances des consignes et abris et pièces de rechange,
- Ensemble des prestations SI-SE,
- Contrôle d'accès : installation des contrôles d'accès (lecteur de badge, accès par digicode, clé contact etc.), système informatique (Boitier/Pc) etc.,
- Exploitation des images de vidéoprotection,
- Exploitation des données liées au système de détection à la place,
- Vérification et maintenance des extincteurs.

Ces prestations relèveront du marché « Exploitation des consignes et abris – SISE » et seront réalisées par le titulaire de ce marché au deuxième trimestre 2025. Une fois le titulaire du marché désigné, une réunion de coordination sera programmée entre le titulaire du présent marché et le titulaire du marché « Exploitation des consignes et abris – SISE ».

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7.

Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 84

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Des modifications pourront être apportées au marché, conformément aux articles R2194-1 à R2194-9 du Code de la Commande Publique. La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

CTA : E45 - Construction métallique.

Conformément à l'article R.2161-23 du CCP, la RATP pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. La durée indiquée en II.2.7. peut varier de plus ou moins 3 mois. Elle sera indiquée dans le DCE final.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME).

Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque co-traitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les co-traitants.

Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME).

Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen.

Les candidats fourniront en outre : les bilans ou extraits de bilans, les déclarations appropriées de banques ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tiers.

Le dernier CA annuel du candidat doit représenter au moins 2,5 millions d'euros.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Conformément à l'article L. 2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution du marché public décrit aux articles II.1.4) et II.2.4). Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous:

- 1) Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années (similaires à ceux du présent avis), assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin;
- 2) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années;
- 3) Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- 4) Des certificats de qualification professionnelle : QUALIBAT 1341 - Aménagement de chaussée et trottoir (ou équivalent) établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques /professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment

- soit d'un contrat (par exemple une déclaration de sous-traitance signée par le candidat et un sous-traitant),
- soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat
- soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché.

Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires).

Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique/professionnelle d'un sous-traitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

III.1.6. Deposits and guarantees required

Une retenue de garantie de 5% du montant TTC du marché est prévue. Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire.

III.1.7. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Modalités essentielles de financement : ressources extérieures publiques (Ile-de-France Mobilités)

Modalités de paiement :

* prix révisables

* Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

III.1.8. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement.

Ils devront alors en préciser la forme (conjoint, conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire.

Toutefois le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également :

- en qualité de candidat individuel
- en tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements.

Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, l'ensemble des candidatures concernées seront rejetées.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que sauf défaillance de l'un des membres du groupement dûment justifiée auprès de la RATP, la composition de celui-ci, définie au moment de la candidature, ne pourra pas être modifiée.

En outre, les candidats sont informés que l'acheteur se réserve la possibilité d'exiger la transformation du groupement en groupement conjoint avec mandataire solidaire s'il considère que cela est préférable pour la bonne exécution du marché.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.2. Contract performance conditions

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le marché comporte:

- Des travaux en coactivité avec le titulaire du marché "Exploitation des consignes et abris - SISE", désigné au deuxième trimestre 2025,
- Des emprises restreintes.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated procedure with prior call for competition

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with several operators Envisaged maximum number of participants to the framework agreement: 2

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 28/02/2024 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

- CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES :

Le candidat répond sur : <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

En cas de difficulté technique/question, appeler la hotline au 0811 90 64 38 ou depuis l'étranger au +33 146 09 56 72 ou via ratp@bravosolution.fr

Le candidat se référera aux prérequis techniques disponibles sur la plateforme.

Il sélectionne la consultation n° DHA_2023MOP19948 puis candidate en ligne, et clique sur le bouton "Publier réponse". L'inscription est gratuite et nécessaire pour répondre et être informé en cas de modification de la consultation. Ce dépôt donne lieu à un AR mentionnant date et heure de réception sur la plateforme. La candidature qui ne serait pas complètement chargée et publiée en ligne avant la date et heure limites, sera rejetée. Le candidat peut ne pas fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés, hormis le DC1 (ou équivalent) qui sera remis sur la plateforme, à la condition que ceux-ci soient disponibles au moins un mois, accessibles directement et gratuitement par l'acheteur par le biais :

- d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel

- ou d'un espace de stockage numérique, sous réserve de la garantie de confidentialité dudit espace.

Le cas échéant, le candidat précisera dans son dossier toutes les informations nécessaires à la consultation de son dossier : si les documents ont déjà été transmis dans une précédente consultation, les éléments doivent demeurer valables. Le candidat indiquera la référence de la consultation pour laquelle les documents ont déjà été transmis.

Pour les candidatures retenues, le lien permettant de télécharger le DCE définitif sera précisé dans le mail d'invitation à présenter une offre. Le candidat veillera à utiliser son compte fournisseur principal sur la plateforme. A défaut il veillera à mettre à jour ses coordonnées pour recevoir le DCE définitif. Dans le cas contraire, la RATP ne pourra être tenue pour responsable de la non réception d'informations ou documents liés à la procédure en cours.

- INFORMATIONS IMPORTANTES :

En cas de dépôts successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date et heure limites de réception des candidatures/offres.

Le candidat peut adresser, dans les délais impartis, une Copie de Sauvegarde (C.S) de sa candidature/offre sur support physique électronique ou sur support papier, par lettre recommandée avec AR avec obligatoirement la mention Copie de sauvegarde à l'adresse suivante: MOP/HA, à l'attention de Pauline LEPESQUEUX, Lac UP07, Val Bienvenue situé au 11 avenue Louison Bobet, 94120 Fontenay-sous-Bois ou remise à la RATP contre récépissé, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 à l'adresse ci-dessus.

Les réponses dématérialisées dans lesquelles un virus serait détecté ne feront pas l'objet d'une tentative de restauration. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues : les C.S seront alors examinées.

En cas de remise hors délai des C.S, celles-ci seront réputées n'avoir jamais été reçues.

Dans le cas où la C.S comporterait un ou des support(s) électronique(s) dans le(s)quel(s) un virus serait détecté, la candidature/offre du candidat sera définitivement rejetée.

Les candidatures / offres par courriel ne sont pas admises. Les documents transmis au format .exe ne sont pas acceptés.

Le marché sera signé électroniquement par les parties prenantes via une plateforme dédiée gratuite, sans acquisition de matériels.

La candidature et l'offre devront être remises en français.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 4

Postal code: 75181

Country: France

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RATP Département juridique — unité «Projets et Contrats»

Postal address: 54 quai de la Rapée

Town: Paris Cedex 12

Postal code: 75599

Country: France

E-mail: info.recours@ratp.fr

Telephone: +33 158772001

Fax: +33 158772123

VI.5. Date of dispatch of this notice

31/01/2024